

DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Le 14 juillet 2026

No de dossier : 540603-79

Me Johanne Skelling

Secrétaire générale

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5^e étage, bureau 5.100

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : • Dossier R-4315-2025 – Demande amendée d'adoption des annexes Québec des normes de fiabilité FAC-001-4 et FAC-002-4 (la « **Demande** »)

• Avis aux personnes intéressées

Chère consœur,

Notre cliente et intervenante, Rio Tinto Alcan inc. (« **RTA** »), a pris connaissance de l'Avis aux personnes intéressées¹ émis par la Régie de l'énergie (« **Régie** ») le 10 juillet 2026 suivant le dépôt de la Demande le 15 avril 2026.

Puisque les annexes Québec des normes FAC-001-4 et FAC-002-4 conservent le même champ d'application, RTA informe la Régie qu'elle entend poursuivre activement son intervention dans le présent dossier à l'égard du sujet n° 2 de la Liste des sujets ayant fait l'objet de sa demande d'intervention datée du 26 novembre 2025², tel qu'encadré par la décision D-2025-120.

RTA souligne par ailleurs que la Régie a d'emblée reconnu le statut d'intervenante de RTA par sa décision D-2025-120 et qu'il ne sera donc pas nécessaire pour elle de déposer une nouvelle demande d'intervention.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

Dentons Canada S.E.N.C.R.L.



Pierre D. Grenier

PDG/vc

¹ R-4315-2025 : Pièce A-0013.

² R-4315-2025 : Pièce C-RTA-0002.